

**Résiliation d'un commun accord de la convention du 2 janvier 2009
entre l'État du Grand-Duché du Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Espace culturel Grande Région »**

Résiliation d'un commun accord de la convention du 2 janvier 2009 entre
l'État du Grand-Duché du Luxembourg, représenté par sa ministre de la Culture,
désigné ci-après par « l'État » d'une part,

et

l'association sans but lucratif «Espace culturel Grande Région » représentée par son président,
désignée ci-après
« l'association » d'autre part,

Les parties ont convenu ce qui suit :

Article unique : « Les parties signataires déclarent résilier d'un commun accord avec effet immédiat la convention conclue entre l'État et l'association en date du 2 janvier 2009 et les avenants signés ultérieurement. »

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 22/07/2021

Pour l'association

Patrick THIL
Président

Pour l'État du Grand-Duché
de Luxembourg

Sam TANSON
Ministre de la Culture

